

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la décision du Président N°DP 2022-04 du 07 février 2022, portant signature d'un contrat d'assurance VILLASSUR N° 73080782, couvrant les biens du Syndicat mixte du 15 février 2022 au 14 février 2027, ainsi que la signature de 3 avenants (DP2024-40, DP2024-46 et DP2025-03), portant révision tarifaire du contrat, ajouts de biens à assurer et sortie d'un bien à assurer,

Vu l'acquisition par le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne d'un bâtiment d'une surface de 1282,70 m², sis section 18 N°151/18 et 471/18 rue de l'Usine à 57120 ROMBAS, et la nécessité d'assurer ce bien (en qualité de propriétaire non occupant), donc son ajout à l'assurance Dommages aux Biens du Syndicat,

Vu l'avenant N°4 au contrat matérialisant ces modifications transmis par GROUPAMA,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer avec GROUPAMA GRAND EST, un avenant N°4 au contrat d'assurance « VILLASSUR » N°73080782, couvrant les biens du Syndicat mixte, à compter du 30 avril 2026, pour assurer ce nouveau bâtiment,

Article 2 : que le montant de la cotisation annuelle passera à compter de la date d'assurance du nouveau bâtiment à 4 223,74 € HT soit 4 613,34 € TTC, et la franchise générale à 1 522,00 €.

Rombas, le 06 mai 2026

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
057-200056190-20260506-DP2026-15-AU
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026